

PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 09 juillet 2024

Le 9 juillet 2024 à 19h00 le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 26 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire à Seissan sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Etaient présents :

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 14

Procurations : 0

MM. et Mmes BALAS Max, BALDINI André, BONNET Éric, BREIL Roger, CASALE Françoise, CASTEX Marc, EXILARD Isabelle, GERAULT Jean-Philippe, JOUILLE Nicole, LALANNE Philippe, MARQUILLIE Serge, MONFORT Karine, RIVIERE François, ROUSSEAU Corinne.

Approbation du procès-verbal du bureau du 21 mai 2024

Le projet de procès-verbal du bureau du 21 mai est soumis par le Président à l'approbation du bureau. Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

M. BREIL Roger est élu à l'unanimité pour assurer les missions de secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

URBANISME - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1. Etat d'avancement du PLUI (ateliers PADD, copil n°8, rencontre des communes par le bureau d'études...)
2. Habitat démarche en cours sur la vacance de logements
3. Tourisme : information sur le topoguide des sentiers de randonnées de Val de Gers
4. Déchets : étude de l'ADEME comparant les niveaux de TEOM

ECONOMIE

5. Emprunt hôtel d'entreprises II (*soumis à délibération*)
6. Gers développement : évolution des missions
7. Point sur les centres de santé de Val de Gers (maison de santé de Seissan, centre territorial de santé de Masseube)

ENFANCE

8. Présentation de la nouvelle organisation de l'espace ressources suite à l'ouverture du site de Seissan

COMMUNICATION

9. Diffusion de la lettre d'info aux habitants
10. Préparation d'une gazette des personnes âgées

MATIERES DIVERSES

Les points suivants ont été examinés :

URBANISME - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1. Etat d'avancement du PLUi (ateliers PADD, COPIL n°8, rencontre des communes par le bureau d'études...)

Lors du dernier COPIL PLUi (COPIL n°8 du 26 juin 2024), les élus ont été amenés à commenter et échanger sur les propositions « à reformuler » et les propositions « à ne pas intégrer » dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi. Toutes les propositions des communes, regroupées autour des treize thématiques définies par le code de l'Urbanisme (Urbanisme, Habitat, Equipements et action sociale, culturelle et pédagogique, Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF)...), ont ainsi été étudiées.

En parallèle, le bureau d'études poursuit sa rencontre des communes : 23 communes ont été rencontrées à ce jour sur les 45 que compte le territoire (prochaines rencontres prévues les 3, 4, 10 et 11 juillet). Ces rencontres sont l'occasion pour les communes d'évoquer les différents projets d'aménagement qui concernent leur territoire, et de cartographier leurs emprises foncières pour construire un premier aperçu de leur potentiel futur zonage.

Discussions du bureau :

Les visites du bureau d'études avec les communes sont constructives. Le Copil PLUi du 11 juillet va examiner les premiers éléments de rédaction du PADD qui seront transmis en septembre à la DDT pour relecture. La Préfecture a informé le Président que le service du contrôle de légalité va étudier strictement les autorisations d'urbanisme au regard de la consommation d'ENAF. Le Président conseille aux maires d'émettre des sursis à statuer en cas de demande de CUa (certificat d'urbanisme d'information), car si une demande est déposée pendant la durée de validité du CU, les règles applicables au moment de la délivrance du CU engagent la collectivité.

2. Habitat : démarche en cours sur la vacance de logements

Dans le cadre de l'Entente Astarac (qui regroupe les 3 Communautés de Communes de l'Astarac), l'action Habitat continue à être déployée : accompagnement à la mise en œuvre de l'OPAH-RR, conseil aux élus communaux sur des projets locaux en lien avec l'Habitat... et travail sur la vacance.

Ciblé prioritairement sur les bourgs-centres (bourgs identifiés dans l'étude pré-opérationnelle Habitat réalisée en 2023), et prochainement élargi à l'ensemble des communes des 3 intercommunalités, ce travail se présente comme suit : réalisation d'une cartographie actualisée de la vacance, échange avec les maires pour vérifier la vacance des logements et les propriétaires susceptibles d'être accompagnés, envoi d'un courrier et d'un questionnaire afin de mieux cerner les biens vacants et d'identifier les propriétaires qui pourraient être intéressés par des conseils gratuits et spécifiques à leurs situations...

Discussions du bureau :

Le courrier accompagné du questionnaire a été envoyé aux propriétaires de logements vacants sur les communes de Masseube, Seissan, Barran et Saint-Blancard. L'opération sera ensuite étendue aux autres communes de Val de Gers sur lesquelles des logements vacants ont été identifiés.

3. Tourisme : information sur le topoguide des sentiers de randonnées de Val de Gers

L'Office de Tourisme Val de Gers vient de publier un topoguide présentant, sous un format poche, les 17 itinéraires de Promenades et Randonnées (PR) et les 3 sentiers thématiques de Val de Gers. Ce guide, dont la réalisation graphique a été réalisée par l'ancienne chargée de communication, sera proposé à la vente dès cet été, à l'Office de Tourisme, à

l'Intermarché, à la Maison de la Presse... Pour cette première édition, limitée à 250 exemplaires, un prix de vente entre 4 à 5 euros est à l'étude.

Discussions du bureau :

Les membres du bureau approuvent la proposition du Président de fixer un prix de vente du guide à 5 euros.

4. Déchets : étude de l'ADEME comparant les niveaux de TEOM

L'ADEME a communiqué à chaque intercommunalité de France une Fiche diagnostic de la TEOM. Cette fiche individuelle restitue les caractéristiques de la TEOM de Val de Gers et les met en perspective avec des références. Ainsi on peut retrouver une analyse du produit de TEOM rapportée aux bases fiscales par commune, ou une comparaison avec le Gers, l'Occitanie ou la France. Une synthèse sera présentée en séance.

ECONOMIE

5. Emprunt hôtel d'entreprises II (soumis à délibération)

Le Président propose aux membres du bureau d'approuver la souscription d'un emprunt de financement de l'hôtel d'entreprises II afin de formaliser le plan de financement du projet. Le montant de l'emprunt s'élève à 190 000€ sur 20 ans avec un taux de 3.71%. Pour rappel l'ensemble du reste à charge sera répercuté dans le loyer.

6. Gers développement : évolution des missions

La semaine dernière Gers Développement a réuni ses membres pour son assemblée générale et pour présenter une évolution de ses missions. Le détail sera présenté en séance.

Discussions du bureau :

Depuis la loi NOTRe la Région Occitanie est compétente en matière d'économie. Elle a donc créé l'agence Ad'hoc qui intervient parfois en doublon de certaines activités de l'association Gers Développement créée à l'époque par la CCI du Gers. Ainsi, lors de la dernière assemblée générale les membres ont décidé de réduire l'activité de Gers Développement à certaines missions bien ciblées. Le Fablab sera repris par le Grand Auch et le volet accompagnement médiatique au développement de la consommation en bio sera abandonné.

7. Point sur les centres de santé de Val de Gers (maison de santé de Seissan, centre territorial de santé de Masseube)

Une première réunion de chantier a eu lieu le 20 juin pour lancer la transformation des garages de la maison médicale de Seissan en cabinets médicaux. Suite à un échange avec les occupants de la maison médicale, des modifications sont apportées à la circulation autour de la maison médicale. Un plan sera diffusé en séance. En outre, il est question d'aménager l'étage du centre territorial de santé de Masseube en cabinets médicaux. L'architecte a élaboré une esquisse du site qui sera diffusée en séance.

ENFANCE

8. Présentation de la nouvelle organisation de l'espace ressources suite à l'ouverture du site de Seissan

L'ouverture de l'antenne de l'espace ressources à Seissan implique de proposer une nouvelle organisation du service de l'espace ressources (horaires, permanences...) puisque les agents seront mutualisés sur les deux sites. Le détail sera présenté en séance.

9. Diffusion de la lettre d'info aux habitants

La lettre d'information aux habitants dont le modèle a été diffusée en séance du conseil communautaire, a été transmise à l'imprimeur pour impression et à la poste pour distribution. La distribution par la poste dans les boîtes aux lettres commencera le 20 juillet, en plus des exemplaires papier seront remis à chaque commune.

10. Préparation d'une gazette des personnes âgées

La Communauté de Communes prépare la rédaction d'une gazette à destination des seniors de Val de Gers. Cette gazette est le fruit d'une volonté des élus du CIAS et des services de communiquer au plus près des aînés afin de leur apporter l'ensemble des informations nécessaires à leur bien-être. Le premier numéro aura pour but de vous présenter les services de la Communauté de Communes présents sur le territoire. La gazette sera distribuée à tous les habitants par voie postale à compter du mois d'août.

QUESTION DIVERSES

- **La question est posée de savoir à quel stade se trouve l'avancement du projet d'achat du château de Saint-Blancard.**

Le Président rappelle le contexte. Il explique que l'acte est rédigé par le notaire. Toutefois, le vendeur, réticent à réaliser certaines démarches administratives, ralentit la signature de l'acte. Ainsi, le président propose aux membres du bureau de rédiger un courrier à l'attention du notaire précisant qu'en l'absence de signature de l'acte au 20 août la collectivité se désisterait définitivement du projet.

- **Le Président informe les membres du bureau que Gers Numérique va s'abonner à Intramuros pour l'ensemble des collectivités membres du bouquet de services. Le Syndicat abandonne donc le projet d'application « Gers Dans ma poche » qu'il se proposait de développer à l'échelle du Département. L'abonnement devient gratuit pour la Communauté de Communes qui devait commencer à payer en juillet 2024.**

Les points suivants ont été examinés puis délibérés :

Délibération n°2024.BC06.01 Emprunt n°2 Hôtel d'entreprises II

Le Président propose aux membres du bureau d'approuver la souscription d'un emprunt de financement de l'hôtel d'entreprises II afin de formaliser le plan de financement du projet.

Le montant de l'emprunt proposé par le crédit agricole s'élève à 190 000€ sur 20 ans avec un taux proportionnel de 3.71% et des échéances mensuelles de 1 122.54€. Pour rappel l'ensemble du reste à charge sera répercuté dans le loyer.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** les modalités de l'emprunt précisées ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le président à signer le contrat d'emprunt avec la société Crédit Agricole Pyrénées Gascogne et tous les actes y afférents

Approuvé le

Le secrétaire de séance
Roger BREIL

Le Président
François RIVIERE

PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Séance du 09 juillet 2024

Le 9 juillet 2024 à 19h00 le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 26 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire à Seissan sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Etaient présents :

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 14

Procurations : 0

MM. et Mmes BALAS Max, BALDINI André, BONNET Éric, BREIL Roger, CASALE Françoise, CASTEX Marc, EXILARD Isabelle, GERAULT Jean-Philippe, JOUILLE Nicole, LALANNE Philippe, MARQUILLIE Serge, MONFORT Karine, RIVIERE François, ROUSSEAU Corinne.

Approbation du procès-verbal du bureau du 21 mai 2024

Le projet de procès-verbal du bureau du 21 mai est soumis par le Président à l'approbation du bureau. Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

M. BREIL Roger est élu à l'unanimité pour assurer les missions de secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

URBANISME - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1. Etat d'avancement du PLUI (ateliers PADD, copil n°8, rencontre des communes par le bureau d'études...)
2. Habitat démarche en cours sur la vacance de logements
3. Tourisme : information sur le topoguide des sentiers de randonnées de Val de Gers
4. Déchets : étude de l'ADEME comparant les niveaux de TEOM

ECONOMIE

5. Emprunt hôtel d'entreprises II (*soumis à délibération*)
6. Gers développement : évolution des missions
7. Point sur les centres de santé de Val de Gers (maison de santé de Seissan, centre territorial de santé de Masseube)

ENFANCE

8. Présentation de la nouvelle organisation de l'espace ressources suite à l'ouverture du site de Seissan

COMMUNICATION

9. Diffusion de la lettre d'info aux habitants
10. Préparation d'une gazette des personnes âgées

QUESTIONS DIVERSES

Les points suivants ont été examinés :

URBANISME - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1. Etat d'avancement du PLUi (ateliers PADD, COPIL n°8, rencontre des communes par le bureau d'études...)

Lors du dernier COPIL PLUi (COPIL n°8 du 26 juin 2024), les élus ont été amenés à commenter et échanger sur les propositions « à reformuler » et les propositions « à ne pas intégrer » dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi. Toutes les propositions des communes, regroupées autour des treize thématiques définies par le code de l'Urbanisme (Urbanisme, Habitat, Equipements et action sociale, culturelle et pédagogique, Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF)...), ont ainsi été étudiées.

En parallèle, le bureau d'études poursuit sa rencontre des communes : 23 communes ont été rencontrées à ce jour sur les 45 que compte le territoire (prochaines rencontres prévues les 3, 4, 10 et 11 juillet). Ces rencontres sont l'occasion pour les communes d'évoquer les différents projets d'aménagement qui concernent leur territoire, et de cartographier leurs emprises foncières pour construire un premier aperçu de leur potentiel futur zonage.

Discussions du bureau :

Les visites du bureau d'études avec les communes sont constructives. Le Copil PLUi du 11 juillet va examiner les premiers éléments de rédaction du PADD qui seront transmis en septembre à la DDT pour relecture. La Préfecture a informé le Président que le service du contrôle de légalité va étudier strictement les autorisations d'urbanisme au regard de la consommation d'ENAF. Le Président conseille aux maires d'émettre des sursis à statuer en cas de demande de CUa (certificat d'urbanisme d'information), car si une demande est déposée pendant la durée de validité du CU, les règles applicables au moment de la délivrance du CU engagent la collectivité.

2. Habitat : démarche en cours sur la vacance de logements

Dans le cadre de l'Entente Astarac (qui regroupe les 3 Communautés de Communes de l'Astarac), l'action Habitat continue à être déployée : accompagnement à la mise en œuvre de l'OPAH-RR, conseil aux élus communaux sur des projets locaux en lien avec l'Habitat... et travail sur la vacance.

Ciblé prioritairement sur les bourgs-centres (bourgs identifiés dans l'étude pré-opérationnelle Habitat réalisée en 2023), et prochainement élargi à l'ensemble des communes des 3 intercommunalités, ce travail se présente comme suit : réalisation d'une cartographie actualisée de la vacance, échange avec les maires pour vérifier la vacance des logements et les propriétaires susceptibles d'être accompagnés, envoi d'un courrier et d'un questionnaire afin de mieux cerner les biens vacants et d'identifier les propriétaires qui pourraient être intéressés par des conseils gratuits et spécifiques à leurs situations...

Discussions du bureau :

Le courrier accompagné du questionnaire a été envoyé aux propriétaires de logements vacants sur les communes de Masseube, Seissan, Barran et Saint-Blancard. L'opération sera ensuite étendue aux autres communes de Val de Gers sur lesquelles des logements vacants ont été identifiés.

3. Tourisme : information sur le topoguide des sentiers de randonnées de Val de Gers

L'Office de Tourisme Val de Gers vient de publier un topoguide présentant, sous un format poche, les 17 itinéraires de Promenades et Randonnées (PR) et les 3 sentiers thématiques de Val de Gers. Ce guide, dont la réalisation graphique a été réalisée par l'ancienne chargée de communication, sera proposé à la vente dès cet été, à l'Office de Tourisme, à

l'Intermarché, à la Maison de la Presse... Pour cette première édition, limitée à 250 exemplaires, un prix de vente entre 4 à 5 euros est à l'étude.

Discussions du bureau :

Les membres du bureau approuvent la proposition du Président de fixer un prix de vente du guide à 5 euros.

4. Déchets : étude de l'ADEME comparant les niveaux de TEOM

L'ADEME a communiqué à chaque intercommunalité de France une Fiche diagnostic de la TEOM. Cette fiche individuelle restitue les caractéristiques de la TEOM de Val de Gers et les met en perspective avec des références. Ainsi on peut retrouver une analyse du produit de TEOM rapportée aux bases fiscales par commune, ou une comparaison avec le Gers, l'Occitanie ou la France. Une synthèse sera présentée en séance.

ECONOMIE

5. Emprunt hôtel d'entreprises II (soumis à délibération)

Le Président propose aux membres du bureau d'approuver la souscription d'un emprunt de financement de l'hôtel d'entreprises II afin de formaliser le plan de financement du projet. Le montant de l'emprunt s'élève à 190 000€ sur 20 ans avec un taux de 3.71%. Pour rappel l'ensemble du reste à charge sera répercuté dans le loyer.

6. Gers développement : évolution des missions

La semaine dernière Gers Développement a réuni ses membres pour son assemblée générale et pour présenter une évolution de ses missions. Le détail sera présenté en séance.

Discussions du bureau :

Depuis la loi NOTRe la Région Occitanie est compétente en matière d'économie. Elle a donc créé l'agence Ad'hoc qui intervient parfois en doublon de certaines activités de l'association Gers Développement créée à l'époque par la CCI du Gers. Ainsi, lors de la dernière assemblée générale les membres ont décidé de réduire l'activité de Gers Développement à certaines missions bien ciblées. Le Fablab sera repris par le Grand Auch et le volet accompagnement médiatique au développement de la consommation en bio sera abandonné.

7. Point sur les centres de santé de Val de Gers (maison de santé de Seissan, centre territorial de santé de Masseube)

Une première réunion de chantier a eu lieu le 20 juin pour lancer la transformation des garages de la maison médicale de Seissan en cabinets médicaux. Suite à un échange avec les occupants de la maison médicale, des modifications sont apportées à la circulation autour de la maison médicale. Un plan sera diffusé en séance. En outre, il est question d'aménager l'étage du centre territorial de santé de Masseube en cabinets médicaux. L'architecte a élaboré une esquisse du site qui sera diffusée en séance.

ENFANCE

8. Présentation de la nouvelle organisation de l'espace ressources suite à l'ouverture du site de Seissan

L'ouverture de l'antenne de l'espace ressources à Seissan implique de proposer une nouvelle organisation du service de l'espace ressources (horaires, permanences...) puisque les agents seront mutualisés sur les deux sites. Le détail sera présenté en séance.

9. Diffusion de la lettre d'info aux habitants

La lettre d'information aux habitants dont le modèle a été diffusée en séance du conseil communautaire, a été transmise à l'imprimeur pour impression et à la poste pour distribution. La distribution par la poste dans les boîtes aux lettres commencera le 20 juillet, en plus des exemplaires papier seront remis à chaque commune.

10. Préparation d'une gazette des personnes âgées

La Communauté de Communes prépare la rédaction d'une gazette à destination des seniors de Val de Gers. Cette gazette est le fruit d'une volonté des élus du CIAS et des services de communiquer au plus près des aînés afin de leur apporter l'ensemble des informations nécessaires à leur bien-être. Le premier numéro aura pour but de vous présenter les services de la Communauté de Communes présents sur le territoire. La gazette sera distribuée à tous les habitants par voie postale à compter du mois d'août.

QUESTION DIVERSES

- **La question est posée de savoir à quel stade se trouve l'avancement du projet d'achat du château de Saint-Blancard.**

Le Président rappelle le contexte. Il explique que l'acte est rédigé par le notaire. Toutefois, le vendeur, réticent à réaliser certaines démarches administratives, ralentit la signature de l'acte. Ainsi, le président propose aux membres du bureau de rédiger un courrier à l'attention du notaire précisant qu'en l'absence de signature de l'acte au 20 août la collectivité se désisterait définitivement du projet.

- **Le Président informe les membres du bureau que Gers Numérique va s'abonner à Intramuros** pour l'ensemble des collectivités membres du bouquet de services. Le Syndicat abandonne donc le projet d'application « Gers Dans ma poche » qu'il se proposait de développer à l'échelle du Département. L'abonnement devient gratuit pour la Communauté de Communes qui devait commencer à payer en juillet 2024.

Les points suivants ont été examinés puis délibérés :

Délibération n°2024.BC06.01 Emprunt n°2 Hôtel d'entreprises II

Le Président propose aux membres du bureau d'approuver la souscription d'un emprunt de financement de l'hôtel d'entreprises II afin de formaliser le plan de financement du projet.

Le montant de l'emprunt proposé par le crédit agricole s'élève à 190 000€ sur 20 ans avec un taux proportionnel de 3.71% et des échéances mensuelles de 1 122.54€. Pour rappel l'ensemble du reste à charge sera répercuté dans le loyer.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** les modalités de l'emprunt précisées ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le président à signer le contrat d'emprunt avec la société Crédit Agricole Pyrénées Gascogne et tous les actes y afférents

Approuvé le 10/09/2024

Le secrétaire de séance
Roger BREIL



Le Président
François RIVIERE

